

MGI DIGITAL TECHNOLOGY

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2024

- BILAN
- COMPTE DE RESULTAT
- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
- TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE
- ANNEXE
- RAPPORT DE GESTION

K€

ACTIF

	31 Décembre	31 Décembre
	2024	2023
Immobilisations incorporelles	36 590	28 546
<i>Dont écart d'acquisition net</i>	2 572	532
Immobilisations corporelles nettes	42 224	40 923
Immobilisations financières nettes	3 104	2 820
Titres mis en équivalence	509	564
Actif immobilisé	82 427	72 853
Stocks en cours	35 423	33 946
Clients et comptes rattachés	8 681	5 342
Autres créances (1)	8 024	4 432
Valeurs mobilières de placement	18 324	5 186
Disponibilités	17 181	25 925
Actif circulant	87 633	74 831
TOTAL DE L'ACTIF	170 060	147 684

(1) dont Impôts différés actifs

1 472

329

K€

PASSIF

	31 Décembre	31 Décembre
	2024	2023
Capital	6 263	6 258
Primes d'émission	19 232	19 237
Réserves consolidées	113 889	101 312
Autres	309	97
Capitaux propres (Part du groupe)	139 693	126 904
Intérêts minoritaires	97	-
Avances conditionnées BPI		
Provisions	1 664	607
Emprunts et dettes financières	12 460	9 501
Fournisseurs et comptes rattachés	13 301	9 588
Autres dettes et comptes de régularisation (2)	2 845	1 084
Dettes	28 606	20 173
TOTAL DU PASSIF	170 060	147 684

(2) dont Impôts différés passifs

515

GROUPE MGI	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ANNUEL
-------------------	--

K€

au 31 Décembre

	Note	2024	2023
Chiffres d'affaires	18	67 645	47 982
Autres produits d'exploitation	19	8 272	8 116
Achats consommés	-	29 793	21 779
Charges de personnel	-	16 281	12 911
Autres charges d'exploitation	20	12 518	8 668
Impôts et taxes	-	505	378
Dotations aux amortissements et provisions	21	6 307	4 828
Résultat d'exploit. avant dot amts. et dépr. Écarts acquisitions		10 513	7 534
Dotations aux amortissements liés aux écarts d'acquisition		156	85
Résultat d'exploit. après dot amts. et dépr. Écarts acquisitions		10 357	7 449
Charges et Produits financiers	22	- 425	- 19
Charges et Produits exceptionnels	23	10	2
Impôts sur les résultats	24	2 730	753
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		12 672	8 181
QP dans les résultats des entreprises mises en équivalence		1	10
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		12 673	8 191
Intérêts minoritaires	-	97	
RESULTAT NET (Part du groupe)		12 576	8 191

Résultat par action (en €)	29	2,04	1,33
Résultat par action dilué	29	2,04	1,33

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	CAPITAL	PRIMES RESERVES	RESULTAT CONSOLIDE	RESERVE DE CONVERSION /RES.INT.MINOR	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	TOTAL
31-déc-21	6 234	100 804	5 479	- 92	113	112 538
Affectation résultat n-1		5 479	- 5 479			-
Augmentation de capital	12	- 12				-
Variation des réserves consolidés		- 719		92		- 627
Variation Actions propres		295				295
Variation des réserves de conversion						-
Provisions règlementées						-
Subvention d'équipement					- 8	- 8
Résultat de l'exercice n			7 288			7 288
31-déc-22	6 246	105 847	7 288	-	105	119 486
Affectation résultat n-1		7 288	- 7 288			-
Augmentation de capital	12	- 12				-
Variation des réserves consolidés		- 1 270				- 1 270
Variation Actions propres		505				505
Variation des réserves de conversion						-
Provisions règlementées						-
Subvention d'équipement					- 8	- 8
Résultat de l'exercice n			8 191			8 191
31-déc-23	6 258	112 358	8 191	-	97	126 904
Affectation résultat n-1		8 191	- 8 191			-
Augmentation de capital	5	- 5				-
Variation des réserves consolidés		1				1
Variation Actions propres		1				1
Variation des réserves de conversion						-
Résultat intérêts minoritaires				97		97
Subvention d'équipement					212	212
Résultat de l'exercice n			12 576			12 576
31-déc-24	6 263	120 546	12 576	97	309	139 791

TABLEAUX CONSOLIDES DES FLUX DE TRESORERIE

	2024	2023	2022	2021
	31-déc	31-déc	31-déc	31-déc
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE				
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	12 576	8 191	7 288	5 479
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité				
Amortissements et provisions nets	15 564	4 794	1 600	- 1 461
Plus ou moins values de cession nettes d'impôt				- 604
Quote part des actionnaires minoritaires	-	-	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	28 140	12 985	8 888	3 414
Variation des créances d'exploitation	- 9 700	- 3 857	- 6 657	- 1 639
Variation des dettes d'exploitation	5 677	- 879	4 220	724
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 4 023	- 4 736	- 2 437	- 915
Flux net de trésorerie lié à l'activite	24 117	8 249	6 451	2 499
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Capex R&D	- 7 937	- 7 384	- 7 589	- 6 286
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 12 322	- 1 770	- 5 231	- 837
Cessions ou diminutions d'immobilisations incorporelles et corporelles	173	213	4 612	5 564
Variation des immobilisations financières	- 228	- 30	- 619	- 234
Ecart s d'acquisition filiales	- 2 168			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 22 482	- 8 971	- 8 827	- 1 793
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Remboursement d'emprunt	- 4 227	- 2 888	- 13 400	- 6 288
Souscription d'emprunt	6 984	3 325	5 056	39
Augmentation de capital				
Frais sur opération de capital				
Autres variation-actions propres	1	505	295	647
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 758	942	- 8 049	- 5 602
Incidence des variations réserve consolidée	1	- 1 277	- 719	- 508
Variation de trésorerie	4 394	- 1 057	- 11 144	- 5 404
Trésorerie d'ouverture	31 111	32 168	43 312	48 716
Trésorerie à la clôture	35 505	31 111	32 168	43 312
Variation de trésorerie	4 394	- 1 057	- 11 144	- 5 404

ANNEXE

MGI DIGITAL TECHNOLOGY AU 31 DECEMBRE 2024

Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentation de capital MGI SA

Suite à la mise en place le 15 février 2023 d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société et de ses filiales, l'augmentation de capital correspondante à l'attribution définitive de 5 000 actions a été réalisée le 16 février 2024.

Le capital social a été porté de 6 257 730€ à 6 262 730€ suite à la création de 5 000 actions ordinaire de 1€ de valeur nominale chacune par prélèvement et incorporation au compte de réserves indisponibles.

Acquisition Altix Développement

Début juillet, MGI Digital Technology a acquis près de 53% du capital d'ALTIX, acteur Français des systèmes d'imagerie pour les marchés de l'électronique.

Cette prise de participation majoritaire, financée sur fonds propres à hauteur de 1 345 802€, a été portée à près de 72% après réalisation en septembre d'une augmentation de capital de 1 M€ en vue de renforcer les fonds propres d'ALTIX.

Cette acquisition vient prolonger le partenariat initié avec MGI Digital Technology en 2021 avec le co-développement d'un équipement hybride jet d'encre dédié à l'impression des circuits imprimés. Les premières ventes sur cet équipement de rupture sont attendues dès la fin de 2025

Cession licence d'exploitation

Le chiffre d'affaires de l'année intègre 10 M€ de licences d'exploitation liées à un accord sur la défense de brevets conclu avec une société concurrente. Comme fin 2023 et confirmé ces derniers mois, l'issue de ce contentieux était attendue après deux décisions de justice favorables à MGI Digital Technology.

Nature et description de l'activité

Le groupe MGI propose une gamme complète de systèmes d'impressions numériques à destination des professionnels de l'imprimerie et des arts graphiques.

Le groupe est composé au 31 Décembre 2024 des sociétés suivantes :

- La SA MGI au capital de 6 262 730€ ayant son siège social au 4 rue de la Méridienne, 94260 Fresnes, est la société mère, fabrique des solutions d'impression numérique,
- La société KORA PACKMAT, au capital de 500 000€, est spécialisée en mécanique et commercialise les équipements auprès de professionnels, son siège social se situe au 18 Gewerbestr à Villingendorf en Allemagne, elle est détenue à 100%,
- La SCI Gamma, au capital de 40 000€, située au 32 rue de Soyouz, 87000 Limoges, spécialisée dans le secteur d'activité de la location de terrains et d'autres biens immobiliers, elle est détenue à 100%,
- La SAS INKJET, au capital de 169 670€, est spécialisée dans le conseil, son siège social se situe au 6 rue du général De Gaulle, 56590 GROIX, elle est détenue à 25 %.
- La SAS ALTIX Développement au capital de 1 114 000,80€ située au 26 rue Damrémont, 75018 Paris est spécialisée en systèmes d'imagerie de contact semi-automatiques ou automatiques et d'imagerie directe polyvalente pour différents segments de marché, elle est détenue à 71,94%.

Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la société MGI SA présentés ont été préparés pour les besoins du marché Euronext Growth.

MGI SA a opté pour l'établissement de ses comptes consolidés selon des règles françaises conformément aux principes énoncés par le règlement ANC 2020-01 de l'autorité des Normes Comptables relatif aux comptes

consolidés. L'application de cette norme concernant le traitement du crédit d'impôt sera effective sur les comptes audités annuels de la société.

Principes comptables

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés au 31 Décembre 2024 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2023.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes au 31 Décembre 2024 en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation retenues par la société MGI sont les suivantes :

- Sont consolidées par intégration globale, les sociétés dans lesquelles MGI exerce un contrôle exclusif directement ou indirectement,
- Sont consolidées par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles MGI exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20%.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe au 31 Décembre 2024.

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes :

Nom de la société	Méthode de consolidation	Intérêts (%)	Contrôle (%)	Pays d'activité
MGI SA	Société Mère	N/A	N/A	France
GAMMA	Intégration Globale	100 %	100 %	France
KÖRA-PACKMAT	Intégration Globale	100 %	100 %	Allemagne
INKJET TECHNOLOGY	Mise en équivalence	25 %	25 %	France
ALTIX DEVELOPPEMENT	Intégration Globale	100 %	100 %	France

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée par intégration globale.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont supportés par le Groupe.

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation des écarts d'acquisition ainsi que leur durée d'utilité retenue, la valorisation des actifs incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour les impôts différés.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans les capitaux propres à la date d'acquisition.

Cet écart est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur et l'écart résiduel est inscrit en écart d'acquisition.

Jusqu'au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini, sur une durée déterminée en fonction des objectifs retenus lors de l'acquisition, allant de 5 à 20 ans. A compter du 1^{er} janvier 2016, les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an lors de la clôture des comptes ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue selon la même méthode que celle utilisée au moment des acquisitions décrite ci-dessus.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée dans le temps selon un rythme prédéfini. Dans le cas où ils ne correspondent pas à des risques identifiés, ils sont repris en résultat de l'année d'acquisition.

Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe MGI Digital Technology sont les suivants :

Conversion des transactions libellés en monnaie étrangère.

Les opérations en devises sont converties au taux du jour de la transaction. Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours en vigueur à la date d'établissement des comptes.

Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées en compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- dépenses de recherche et développement sur projets en cours non encore commercialisés
- logiciels
- brevets
- Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :
 - le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou ce procédé peuvent être individualisés et mesuré de façon fiable,
 - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - capacité de celui-ci à utiliser ou à vendre cette immobilisation incorporelle,
 - probabilité que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs,
 - disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Les développements portent sur un projet principal qui vise à développer une solution d'impression numérique grand format, sur tout support en technologie jet d'encre. Le projet intègre le développement de logiciels de pilotage et de gestion d'impression associés.

- Les logiciels acquis sont amortis sur le mode linéaire de 1 à 10 ans.
- Les frais de développement de la filiale Altix développement concernent les projets activés, ils sont amortis sur le mode linéaire de 3 à 10 ans
- Les brevets sont amortis sur le mode linéaire sur 5 à 15 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations dont le groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif.

Ces immobilisations corporelles comprennent entre autres les frais de développement liés à des plateformes expérimentales de familles de machines déjà commercialisées et en cours d'amortissement. Ces plateformes sont amorties sur 9 ans et 15 ans.

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Constructions :	linéaire sur 10 et 40 ans.
Matériel de production :	linéaire sur 2 à 10 ans.
Matériel de bureau et informatique :	linéaire sur 2 à 5 ans.
Mobilier de bureau :	linéaire sur 5 à 10 ans.

Agencements, installations :	linéaire sur 5 à 12 ans.
Matériel de transport :	linéaire sur 2 à 5 ans.
Plateformes expérimentales	linéaire sur 9 à 15 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentatives de dépôts et de cautionnements, comptabilisées à leur valeur historique.

Titres mis en équivalence

Le principe général de mise en équivalence des comptes d'une entreprise consiste à substituer, dans le bilan consolidé, à la valeur comptable des titres de l'entreprise mise en équivalence, la part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) de cette entreprise, déterminés d'après les règles de consolidation. Cette quote-part de capitaux propres retraités est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé intitulée « Titres mis en équivalence ».

Le compte de résultat consolidé doit reprendre, sur une ligne spécifique intitulée « Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence », la fraction du résultat net de l'entreprise mise en équivalence, déterminée d'après les règles de consolidation.

En l'absence de précision complémentaire des textes spécifiques aux comptes consolidés, les titres mis en équivalence sont généralement évalués conformément aux principes généraux d'évaluation des titres de participation, au plus faible des deux montants suivants :

- valeur comptable consolidée des titres mis en équivalence, celle-ci comprenant, le cas échéant, la valeur comptable de l'écart d'acquisition, même si celui-ci est comptabilisé sur une ligne séparée ;
- valeur d'utilité des titres mis en équivalence, celle-ci représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Aucune dépréciation des titres mis en équivalence n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés.

Stocks

Les stocks sont constitués à la fois de stations d'impression numériques, de produits en cours de réalisation et de consommables.

Les encours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le cout de consommation de matières premières, les coûts de main d'œuvre et les coûts de sous-traitance.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est devenue inférieure à la valeur comptable.

La Société commercialise ses services auprès d'une clientèle composée pour l'essentiel de professionnels de l'imprimerie, reprographie et grands comptes. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

De plus pour chaque nouveau client et pour son chiffre d'affaires consommables une demande d'agrément plafonnée à 16 000 € HT est présentée à notre compagnie d'assurance.

Disponibilités

La société possède des comptes libellés en devises. Il est procédé à leur conversion au taux de clôture de l'exercice. Les écarts de change (produits ou charges) sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Avances conditionnées

Lorsque la société perçoit des avances remboursables en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels, elles sont comptabilisées en « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières » présentées au bilan dans la rubrique « Avances conditionnées BPI ».

Le remboursement de ces avances est basé sur l'atteinte d'objectif de chiffre d'affaires réalisé sur les produits et services liés aux projets aidés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé des éléments suivants :

- Ventes de matériel (stations d'impression numérique)
- Prestations de services (maintenance, formation...)
- Ventes de marchandises (consommables, matériel informatique)

Le chiffre d'affaires issu de la vente de matériels et de marchandises est reconnu à la livraison ou à la mise à disposition à l'usine s'agissant de ventes aux distributeurs.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance et du SAV est reconnu prorata temporis sur la durée du contrat. Ce principe entraîne la constatation de produits constatés d'avance pour la partie de la facturation relative à la période postérieure à la date de clôture.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

Impôt sur les sociétés

Impôt exigible

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû par les sociétés du groupe MGI. Cet impôt est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les dispositions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés :

- à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet. Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale

et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Les pertes fiscales reportables donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé actif lorsque leur récupération est fortement probable. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs.

- à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés.

Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif.

Information sectorielle

La nature de l'activité du groupe MGI permet de définir les secteurs suivants :

- le premier niveau d'information sectoriel est organisé par secteur géographique sur la base de la localisation de ses clients France et International.
- le second niveau d'information sectoriel est organisé par secteur d'activité : imprimantes, consommables et services.

Crédits d'impôt

- **Crédit d'impôt recherche**

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et est comptabilisé en produit d'impôt. Ce dernier est imputé sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Le crédit d'impôt recherche a été comptabilisé de la même manière dans les comptes consolidés.

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère en tenant compte des instruments dilutifs ayant déjà été émis.

Note 1 : Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition peuvent être résumés comme suit :

Il s'agit d'un écart d'acquisition dérogée lors de l'achat des titres Kora Packmat.

Au cours du deuxième semestre 2011, la société MGI SA a acquis 35% du capital social de la société Kora Packmat.

Début 2015, la société MGI SA a acquis 63,70% du capital social de la société Kora Packmat.ce qui porte sa participation à 98,70%.

En 2016 La société MGI a acquis 100% de la société Kora Packmat,

Cette opération a généré un écart d'acquisition d'un montant de 1 197K€.

Cet écart est amorti sur une durée de 15 ans.Son amortissement au 31décembre 2024 est de 798K€.

Nouvel écart d'acquisition lors de la fusion des sociétés MGI et Ceradrop, la SCI Gamma détenue à 100%.

Cette opération a généré un écart d'acquisition d'un montant de 80K€, son amortissement au 31 décembre 2024 est de 32K€.

Nouvel écart d'acquisition à compter du 30 septembre 2024 suite à l'acquisition à hauteur de 71,94% des titres de la société Altix Développement

Cette opération a généré un écart d'acquisition de 2 124K€, son amortissement au 31 décembre 2024 est de 71K€

Dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement 2015-07 relatif aux comptes consolidés, qui transpose la directive comptable européenne 2013/34 UE, le Groupe avait procédé à l'analyse des écarts d'acquisition existant au 1er janvier 2016 au regard de leur durée d'utilisation.

A l'issue de cette analyse, l'option avait été alors prise, comme le permettait ce règlement de poursuivre les plans d'amortissements antérieurs. Ce choix conduit à maintenir pour ces écarts d'acquisition historique le plan d'amortissement linéaire d'une durée de vie de 15 ans sur les exercices suivants, ce qui conduit à constater un amortissement de 155K€ pour l'exercice 2024.

Date	Brut	Amort. Cumulés	Amort. Except	Ecart d'acquisit.net
31/12/2024	3 472	- 900		2 572

Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2023	Altix VB au 01/07/24	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
			exercice 2024		
Immobilisations incorporelles en cours	22 758	10 381	8 121	- 5 246	36 014
Frais d'établissement	-				-
Logiciels & Brevets - Autres immobilisations inc.	13 370		712		14 082
Total	36 128	10 381	8 833	- 5 246	50 096
Amortissement	- 8 114	- 6 815	- 1 199	50	- 16 078
Valeurs nettes	28 014	3 566			34 018

Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2024				31/12/2023
	Valeurs brutes	Altix VB au 01/07/24	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Constructions	4 599	-	- 601	3 998	3 964
Installation tech, mat et outillages	48 913	265	- 11 743	37 435	36 029
Autres immobilisations corporelles	8 987	864	- 9 060	791	930
Immobilisations corporelles en cours				-	
Total	62 499	1 129	- 21 404	42 224	40 923

Les immobilisations correspondantes à des crédits baux représentent un montant brut de 2 300K€ et correspondent notamment au crédit bail immobilier de KORA

	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Ecart de change	31/12/2024
		exercice 2024			
Valeurs brutes	57 539	6 261	- 172		63 628
Amortissements	- 16 616	- 4 914	126	-	- 21 404
Valeurs nettes	40 923	1 347	- 46	-	42 224

Note 4 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analisent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2023	Augmentations	diminutions	Retraitement	31/12/2024
		exercice 2024			
Immobilisations financières	2 820	289	- 5		3 104

Les immobilisations financières se composent à hauteur de 1,5M€ des titres de participation de la société Dracula Technologies acquis en juin 2019, à hauteur de 0,5M€ des titres de participation Inkjet (mise en équivalence) et à hauteur de 1,2M€ de dépôts et cautionnement donnés en garantie des loyers et locaux.

Note 5 : Titres de participation mis en équivalence

(en milliers d'euros):	31/12/2023	augmentations	diminutions	Reclassement	31/12/2024
Titres de participation mis en équivalence	564		- 55		509

Ces titres sont composés uniquement de la participation à hauteur de 25% dans le capital social de la société INKJET pour un montant de 564K€

Le 12 mai 2023, la société Inkjet à procédé à la dimution du capital par rachat puis annulation de 13 033 actions valorisées sur le montant des capitaux propres 2022 soit 83,88€ par actions. Cette réduction à généré un produit financier sur l'exercice 2023 de 241K€ pour la société MGI

Note 6 : Stocks

Les stocks s'analisent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2024			31/12/2023
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Marchandises/Stocks mat.première et autres appro.	23 810	- 881	22 929	21 680
Produits Intermédiaires et finis	16 254	- 3 760	12 494	12 266
Total	40 064	- 4 641	35 423	33 946

Le montant des stocks bruts de la société Altix Développement au cours de l'exercice représente 3 687 732€ avec une dépréciation de 114 586€, la valeur nette des stocks est de 3 573 146€

Note 7 : Clients

Le détail du compte clients et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients	9 407	5 791
Dépréciation des créances	- 726	- 449
Total	8 681	5 342

La variation correspond globalement au décalage de règlement accord éà Konica Minolta sur les nouveaux produits commercialisés. Pas de mouvements sur l'année des dépréciations.

Note 8 : Autres créances

L'ensemble de ces créances s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
TVA déductible, créances fiscales et sociales	1 422	737
Crédit d'impôts recherche et acomptes IS	4 054	2 479
Acomptes fournisseurs et autres créances	693	668
Total	6 169	3 884

Le poste crédit d'impôt recherche et acompte IS se décompose de la manière suivante :

CIR 2024	3 464
Autres crédits d'impôts	590
	4 054

Le poste acomptes fournisseurs et autres créances se décompose de la manière suivante :

Avances fournisseurs	255
Subventions à recevoir	
Débiteurs divers	413
Autres	25
	693

Note 9 : Impôts différés actifs

L'impôt différé actif s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Total base fiscale différée	5 886	1 316
Impôts différé actif	1 472	329

Taux utilisé

25%

25%

Note 10 : Ventilation des créances

Etat des créances	Total	<1 an	>1 an	>5 ans
Autres immobilisations financières	1 604			1 604
Avances et acomptes versés fournisseurs	255	255		
Créances clients et comptes rattachés	7 954	7 954		
Clients douteux brut	727		727	
Personnel	31	31		
Organismes sociaux				
Etat	5 445	5 445		
Subventions à recevoir				
Débiteurs divers et autres	438	438		
Charges constatées d'avance	383	383		
Totaux	16 837	14 506	727	1 604

Note 11 : Disponibilités

Le détail des disponibilités ressort comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à terme	18 324	5 186
Comptes bancaires en €	17 165	25 376
Comptes bancaires en devises	16	549
Total	35 505	31 111

Les comptes bancaires en devises sont convertis au taux de clôture.
Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 18 324K€ à la clôture et pour un montant de 5186K€ sur la précédente clôture

Note 12 : Comptes de régularisation

Le détail des charges constatées d'avance ressortcompris dans le poste (compte de régularisation) ressort comme suit (en milliers d'euros)
Celles-ci sont essentiellement constituées de :

	31/12/2024	31/12/2023
Foires et salons	9	6
Autres charges d'exploitation	335	213
Total	344	219

Note 13 : Capital social

Le capital social est composé de 6 262 730 actions d'une valeur de 1 €

	31/12/2023	nombre d'actions créées	31/12/2024
	6 257 730	5 000	6 262 730

	31/12/2023	augmentation	diminution	31/12/2024
Capital social	6 257 730	5 000		6 262 730
Primes d'émission	19 237 024		- 5 000	19 232 024

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé. Au 31 décembre 2024, la société MGI détenait 110 210 actions acquises pour un montant de 3 542 549€, le résultat y afférant est de (18 172)€.

Note 14 : Avances conditionnées BPI

Dans le cadre de sa recherche la société a bénéficié de différentes avances conditionnées (en milliers d'euros):

	31/12/2023	souscription	remboursement	30/06/2024
Avances conditionnées BPI				-

Le remboursement de ces avances est basé sur l'atteinte d'objectif de chiffre d'affaires réalisé sur les produits et services liés aux projets aidés.

Note 15 : Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques et charges explt	949	56
Provisions pour pension	715	525
Total	1 664	581

La méthode retenue pour le calcul de l'engagement en matière de retraite pour Mgi (469K€) est la méthode des unités de crédit projeté. Elle retient comme base le salaire de fin de carrière, les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proraïsée. Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux IBOXX Corporates AA : 3,16%
- Revalorisation des salaires pour les cadres et non cadres de 2%
- Charges sociales patronales de 42%
- Départ volontaire à la retraite 100%
- Mobilité des actifs avec un turnover moyen
- Probabilité de survie : table INSEE 2024

La méthode retenue pour le calcul de l'engagement en matière de retraite pour Altix (246K€) est la méthode des unités de crédit projeté. Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux IBOXX Corporates AA : 3,35%
- Revalorisation des salaires pour les cadres et non cadres de 2%
- Charges sociales patronales de 45,5% non cadres et 46,5% cadres
- Départ volontaire à la retraite 100%
- Mobilité des actifs avec un turnover moyen
- Probabilité de survie : table INSEE 2022

Note 16 : Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et dettes financiers du groupe sont les suivants (en milliers d'euros):

	31/12/2023	souscription	remboursement	Altix sousc.	Altix rembt.	31/12/2024
Emprunts auprès des établist de crédits *	8 155	214	- 2 499	6 607	- 1 501	10 976
Intérêts courus sur emprunts	129	163	- 129			163
Dettes de crédit bail	1 217	201	- 97			1 321
Dépôt de garantie client						-
Total	9 501	578	- 2 725	6 607	- 1 501	12 460

* hors BPI av conditionnées

Echéancier des emprunts au 31-déc-24	Emprunts auprès des établis crédits	Crédit bail	Dépôt de garantie	total
Moins d'un an	6 842	141		6 983
Entre 1 et 5 ans	4 146	509		4 655
Plus de 5 ans	150	672		822
Total	11 138	1 322	-	12 460

Note 17 : Dettes

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le détail du compte fournisseurs et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	6 047	4 072
Fournisseurs factures non parvenues	2 699	1 498
Total	8 746	5 570

L'ensemble des dettes fournisseurs et comptes rattachés a une échéance inférieure à un an.

Dettes sociales et fiscales

Le détail des dettes sociales et fiscales est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Dettes envers le personnel	1 496	874
Dettes fiscales et sociales	3 059	3 143
Total	4 555	4 017

L'ensemble des dettes sociales et fiscales a une échéance inférieure à un an.
Elles sont constituées pour l'essentiel, de la provision pour congés payés, des charges sociales du mois de décembre et celles du 4ème trimestre en ce qui concerne les caisses de mutuelle et prévoyance.

Autres dettes

Le détail des autres dettes est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Acomptes clients sur commandes	2 444	887
Avance COFACE et divers	238	
Total	2 682	887

Compte de régularisation (Produits constatés d'avance)

Les produits constatés d'avance sont constitués des contrats de maintenance liés à la vente de nos équipements, retenus au protara temporis sur la durée des contrats (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Contrats de maintenance	163	170
Equipements et services		-
Total	163	170

Note 18 : Informations sectorielles

Le tableau ci-dessous résume de manière synthétique la répartition du chiffre d'affaires (en milliers d'euros):

La société Altix Développement a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires consolidé de 8 705 816 euros, dont 5 574 802 euros depuis l'acquisition par MGI au 1er juillet 2024.

par secteur géographique

	31/12/2024	%	31/12/2023	%
CA France	2 343	3%	2 205	5%
CA Export	65 302	97%	45 777	95%
Total	67 645	100%	47 982	100%

par secteur d'activité

	31/12/2024	%	31/12/2023	%
CA Equipements	46 712	69%	38 482	80%
CA Consommables et services	20 933	31%	9 500	20%
Total	67 645	100%	47 982	100%

Note 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Production stockée	- 34	515
Production Immobilisée	7 936	7 384
Subvention d'exploitation	68	4
Reprise de provisions	76	89
Transfert de charges		
Autres produits	226	124
Total	8 272	8 116

La production immobilisée pour un montant de 7 936K€ représente le coût des plateformes expérimentales développées pour la période. Le montant pour la société Altix représente 544K€.

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Les achats et charges externes se composent pour l'essentiel de (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Publicité et salons	2 076	2 039
Loyers	1 705	1 414
Honoraires	4 370	1 453
Frais de commercialisation	202	285
Transport marchandises et déplacements	1 788	1 751
Divers	2 377	1 726
Total	12 518	8 668

Note 21 : Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Les dotations aux provisions d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros) au bilan:

	31/12/2024
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 191
Amortissement des immobilisations corporelles	4 092
Dépréciation stock	1 015
Dépréciation clients	5
Provision pension retraite	4
Total	6 307

Note 22: Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Différence de change	54	244
Produits et charges financiers autres	- 479	- 104
Total	- 425	140

Note 23: Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Produits et charges sur exercice ant.		
Produits et charges exceptionnels	10	13
Reprise de provision pour risques		
Total	10	13

Note 24 : Impôts sur les résultats

Impôts différés (en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
Retraitements consolidés	- 1 490	- 852
Base	- 1 490	- 852
	- 373	- 213

Le taux d'impôt appliqué est de 25%

Impôts exigibles (en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts société	2 589	1 431
Impôts exigibles (en milliers d'euros)	2 589	1 431

Note 25 : Autres informations

* REMUNERATIONS ET HONORAIRES ALLOUES AUX ORGANES DE DIRECTION

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations	689	579
Total	689	579

Note 26: EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	118	92
Non Cadres	144	113
Total	262	205

Note 27: FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses effectuées au titre de la recherche et du développement sur l'exercice sont d'un montant de 13 363K€, soit 19,8% du CA consolidé du groupe. Cette recherche est activée pour un montant de 7 936K€ (CAPEX), le solde pour un montant de 5 427K€ reste comptabilisé en charge. La dotation aux amortissements des plateformes expérimentales commercialisées s'élève à 4 792K€.

Le groupe a calculé un CIR arrêté au 31 décembre 2024 d'un montant de 3 396K€, il est constaté en diminution de la charge d'imposition et participe au financement de la recherche comptabilisée en charge

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dont Capex (frais de développement capitalisé)	7 936	7 589
Dont frais pris en charges	5 427	3 858
Total Dépenses R&D financées s/exercice	13 363	11 447
Dépenses de R&D en % du CA net	19,80%	24,90%

Dotations aux amort des frais de R&D capitalisés sur les exercices précédents	4 792	3 726
---	-------	-------

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Crédit d'impôt recherche	3 396	2 397	2 355

28- Impôts et preuve d'impôt (en milliers d'euros)	
	31/12/2024
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant IS	9 942
IS théorique à 25%	2 486
	- 1 040
Ecart	1 446
Décomposition de l'écart	
Non reconnaissance d'actifs d'impôts	- 3 296
Incidence des déficits reportables	
Incidence des différences permanentes	4
Contribution sociale	- 9
Autres décalages	3 300
Impôt courant	1
Ecart	-

29 - Résultat par action (en euros)		
	2024 31-déc	2023 31-déc
Résultat net	12 575 674	8 190 727
Nombre d'actions	6 262 730	6 257 730
Actions propres à déduire	- 110 210	- 109 902
	6 152 520	6 147 828
Nombre d'actions théorique issu de l'exercice potentiel des AGA en circulation	20 500	25 500
Nombre d'actions théorique issu de l'exercice potentiel des BSA en circulation		
Total des actions dilué tenant comptes des instruments en circulation	6 173 020	6 173 328
Résultat par action (en €)	2,04	1,33
Résultat par action dilué	2,04	1,33

La société Altix Développement a réalisé au cours de l'exercice 2024 un résultat consolidé de (917 595) euros. Depuis le 1er juillet 2024 et l'acquisition par MGI, elle a réalisé un résultat de 345 173 euros.

30 - Engagements financiers (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES		MONTANT
Effets escomptés non échus		néant
Autres engagements : nantissement du fonds de commerce		
	BANQUE B	5 000
	PGE Altix	988
		5 988

31 - Cautions - Garantie première demande (en milliers d'euros)

CAUTIONS	DATE DEBUT	DATE FIN	MONTANT
IMPRIMERIE POLLINA	15/11/2024	31/01/2025	188
SCHOTT AG	20/11/2024	02/08/2026	62
KARLSRUHER INSTITUTE FUR TECH	20/12/2024	31/07/2026	520
QIAGEN GMBH	19/12/2024	30/05/2025	107
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	22/08/2025	85
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	31/10/2025	85
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	01/12/2025	85
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	09/02/2026	87
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	04/05/2026	87
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	13/07/2026	87
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	04/09/2026	87
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	13/11/2026	85
ALPMA-ALPENLAND	03/06/2024	06/07/2025	47
			1 612

32- Transactions entre les parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11°.

RAPPORT DE GESTION
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE
ET LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires et la gouvernance de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2024. Nous vous donnons également connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe arrêtés au 31 décembre 2024.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat de la société MGI et les comptes consolidés du groupe, ainsi que les annexes établies au 31 décembre 2024.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée en même temps que les rapports du Commissaire aux comptes et l'inventaire.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

1. RAPPORT SUR LA GESTION DE L'ACTIVITE ET RESULTAT DU GROUPE MGI AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1.1 Aspects comptables et économiques

Au cours de l'année 2024, le groupe MGI a réalisé un chiffre d'affaires consolidé net hors taxe opérationnel de 67.645k€ contre 47.982k€ pour l'exercice précédent, marquant ainsi une hausse de 40,9 %.

La marge brute s'élève à 45.755k€ soit un taux 67,6 % contre 34.102k€ pour l'exercice précédent.

1.1.2 Acquisition de la société ALTIX Développement

Début juillet, MGI Digital Technology a acquis près de 53% (1 345 802€) du capital de la société ALTIX Développement RCS Paris B 839 878 238, acteur Français des systèmes d'imagerie pour les marchés de l'électronique. Cette prise de participation majoritaire, financée sur fonds propres, a été portée à près de 72% après réalisation en septembre d'une augmentation de capital de 1 M€ en vue de renforcer les fonds propres d'ALTIX.

Depuis sa création en 2008, ALTIX a développé, fabriqué et commercialisé plus de 600 systèmes d'imagerie pour des marchés diversifiés : circuits imprimés rigides (PCB) et souples (FPCB), micro-processeurs, ... Cette acquisition vient prolonger le partenariat initié avec MGI Digital Technology en 2021 avec le co-développement d'un équipement hybride jet d'encre dédié à l'impression des circuits imprimés. Les premières commandes sur cet équipement de rupture sont attendues dès la fin de 2025.

1.1.3 Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice en cours et la date à laquelle les comptes consolidés ont été établis

Suite à la mise en place le 15 février 2023 d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société et de ses filiales, l'augmentation de capital correspondante à l'attribution définitive de 15 000 actions a été réalisée le 17 février 2025.

Le capital social a été porté de 6 262 730€ à 6 277 730€ suite à la création de 15 000 actions ordinaire de 1€ de valeur nominale chacune par prélèvement et incorporation du compte de réserves indisponibles créé à cet effet par décision du Président.

Aucun autre évènement important n'est survenu entre la date de clôture en cours et la date à laquelle les comptes consolidés ont été établis.

1.2 ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE - EVOLUTION PREVISIBLE

1.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe, soit 67.645k€ se répartit géographiquement comme suit :

- France : 2.343k€
- Export : 65.302k€

Et en secteur d'activité :

- Consommables et services : 20.933k€
- Equipements : 46.712k€

La facturation de la licence à hauteur de 10 M€ à été intégrée au chiffre d'affaires des services.

La technologie jet d'encre a représenté plus de 99.8 % du chiffre d'affaires global à périmètre constant contre 99.6 % l'exercice précédent.

Elle représente avec l'intégration de la société ALTIX (CA de 5.575K€)70.7% du chiffre d'affaires global.

1.2.2 Résultat du Groupe

L'ensemble de l'activité du groupe MGI sur l'exercice 2024 peut être résumé ainsi qu'il suit :

En k euros	31.12.2024	31.12.2023
Chiffre d'affaires	67.645	47.982
Résultat d'exploitation	10.357	7.534
Résultat courant des entreprises intégrées	12.672	8.181
Résultat net	12.576	8.191

1.2.2.1 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté par rapport à l'année 2023, passant de 48.564k€ à 65.403k€, dont 6.406K€ pour la société ALTIX.

L'augmentation de ces charges s'explique de la manière suivante :

Les achats de matières et approvisionnements ont augmenté de 36,8%, passant de 21.780k€ à 29.792k€, cette augmentation concerne les postes suivants :

- les achats de matières premières de la société ALTIX à hauteur de 3.324k€,
- la variation de stocks des achats de matières premières pour un montant de 4.687k€.

Les autres charges externes ont augmenté par rapport à l'année 2023 de 44.3%, passant de 8.635k€ à 12.460k€, cette augmentation concerne plusieurs postes de dépenses :

- les frais du salon DRUPA qui a eu lieu en mai 2024 pour un montant de 867K€,
- les honoraires de défense de brevets plus important sur l'année 2024 pour un montant de 2.110k€,
- les autres achats et charges externes de la société ALTIX à hauteur de 848K€.

Les charges de personnel augmentent passant de 12.911k€ à 16.281k€, cette augmentation se traduit par :

- l'acquisition de la société ALTIX avec 61 collaborateurs au 31 décembre 2024 pour un montant de 1.610K€,
- l'augmentation générale des collaborateurs MGI et la prise en compte de primes exceptionnelles lors d'évènements sur l'exercice pour un montant de 1.025K€,
- la prise en compte de départs de certains collaborateurs de la société pour 733K€.

Les dépréciations d'amortissements et de stocks ont augmenté de 1.479k€, qui s'explique par :

- les dotations aux amortissements et provisions de la société ALTIX pour un montant de 581k€,
- des provisions pour dépréciation des stocks à hauteur de 848k€.

Le solde de ces variations s'explique par une augmentation des impôts et autres charges pour un montant de 153k€

L'effectif total du groupe à fin décembre 2024 s'établit à 262 collaborateurs.

1.2.2.2 Impôts sur les bénéfices (IS)

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 1.040k€, le groupe ne bénéficie d'aucun déficit reportable.

1.2.2.3 Crédit d'Impôts Recherche et Développement

Au titre de l'exercice 2024, le groupe a constaté un crédit d'impôt Recherche & Développement de 3.396k€.

1.2.3 Situation financière du groupe

Les capitaux propres du groupe s'élèvent au 31 décembre 2024 à 139.790k€ contre 126.904k€ pour l'exercice 2023.

Le total des passifs courants s'élève à 28.606k€ contre 19.976k€ fin 2023.

L'endettement bancaire du groupe est à taux fixe et s'élève à 12.460k€ dont 5.106k€ représente l'endettement de la société ALTIX.

1.2.3.1 Disponibilités

La trésorerie nette du groupe s'élève à 35.505k€ contre une trésorerie nette en début d'exercice de 31.111k€.

Au cours de l'exercice le groupe a dégagé un free cashflow de 4 031k€.

La trésorerie se répartit comme suit au 31 décembre 2024 :

- Sicav Monétaires et comptes à terme : 18.324k€
- Comptes bancaires en € : 17.165k€
- Comptes bancaires en \$ US : 16k€

1.2.3.2 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles totales présentent une valeur comptable nette de 36.590k€.

Les immobilisations corporelles totales présentent une valeur comptable nette de 42.224k€.

Les immobilisations financières totales présentent une valeur comptable de 3.613k€ et sont constituées

principalement de dépôts et cautionnements donnés :

- d'un dépôt de garantie leasing KORA à hauteur de 1.133k€
- et de titres de participation de la société Dracula Technologies pour 1.500k€
- et de titres de participation de la société Inkjet pour 508k€.

Le groupe dispose d'une situation financière saine, caractérisée par des fonds propres élevés et une trésorerie disponible.

1.2.4 Perspectives d'avenir du groupe

Le groupe se positionne pour renforcer sa position de leader dans le secteur de l'industrial printing, en adoptant une stratégie axée sur l'innovation. La poursuite de l'évolution et de la transformation des technologies d'impression numérique permettra d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'ouvrir de nouvelles sources de revenus, tout en optimisant les coûts.

L'alliance stratégique avec le groupe japonais Konica Minolta nous donne des perspectives d'avenir et de croissance, notamment grâce au renouvellement de la base installée et au lancement de nouvelles technologies. Cette coopération, initiée il y a plusieurs années, nous permet d'accélérer l'innovation technologique et renforcer notre capacité à proposer des solutions de pointe à nos clients.

Dans le secteur du packaging, nous capitalisons sur l'usine Digital 4.0 Alphajet, tandis que sur le marché de l'étiquette, nous tirons parti de notre offre complète, allant de l'impression à l'ennoblissement et à la découpe, pour délivrer des produits finis à forte valeur ajoutée.

L'acquisition d'Altix permet de diversifier les activités du groupe et d'ouvrir de nouvelles perspectives dans le marché de l'électronique. Afin de capitaliser sur ce secteur, des synergies sont mises en place pour ramener l'entreprise à l'équilibre. Par ailleurs, des investissements stratégiques seront réalisés pour renforcer notre position et saisir les opportunités offertes par ces marchés.

De plus, l'évolution de la gouvernance a été soigneusement préparée pour garantir la continuité de notre succès et de nous adapter aux défis d'un marché en constante transformation. Cette démarche garantit une gestion solide et une vision à long terme, assurant ainsi la pérennité du groupe face aux évolutions futures.

1.3 ACTIVITE FILIALES POUR L'EXERCICE 2024

1.3.1 Filiales (détenue à 100 %) :

Kora Packmat a réalisé, au titre de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 12.164 K€ contre un chiffre d'affaires de 12.696k€ au titre de l'exercice 2023 soit une diminution de 4.4 % par rapport à l'exercice précédent, avec un résultat opérationnel de 65k€.

A la demande de sa filiale Kora Packmat pour financer sa croissance et ses besoins de fonds de roulement, la société mère MGI a accepté de suspendre le remboursement du prêt qui lui a été accordé le 30 Juin 2014.

La somme restant à rembourser est de 2 096 606 euros, et un décalage de remboursement de 24 mois a été consenti. Toutefois cette dernière continue de payer les intérêts annuels de ces prêts, le remboursement des échéances dues devrait reprendre en début d'année 2026.

Cette opération a fait l'objet d'une convention signée entre les deux sociétés.

Le montant de la créance non apurée de Kora Packmat vis-à-vis de la société MGI Digital Technology est de 741.511 euros.

1.3.2 Filiales (détenue à 71,94%) :

ALTIX a réalisé, au titre du second semestre 2024 un chiffre d'affaires de 5.575k€, un résultat opérationnel de 98k€.

A la demande de sa filiale ALTIX pour financer ses besoins de roulement, la société mère a versé au titre de compte courant rémunéré la somme de 801.044€.

Cette opération a fait l'objet d'une convention signée entre les deux sociétés.

1.4 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE – PRESENTATION DES COMPTES MGI FRANCE – AUTRES DISPOSITIONS

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.1.1 ci-dessus, les faits ayant marqué le groupe en 2024 étant les mêmes que ceux ayant marqué la société MGI France.

2.2 PRESENTATION DES METHODES COMPTABLES

Est annexée aux comptes annuels la présentation des règles et des méthodes comptables.

2.3 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'est élevé à 56.905.612€ contre 43.491.116€ au titre de l'exercice précédent, marquant ainsi une hausse de plus de 30,8%.

Le total des produits d'exploitation a atteint la somme de 63.097.641€ compte tenu notamment :

- d'une production stockée pour 697.276€
- d'une production immobilisée pour 6.833.487€
- d'autres produits pour 53.150€
- de reprises aux amortissements et provisions pour 2.669€

Les charges d'exploitation se sont élevées pour leur part à 52.928.700€ contre 43.507.726€ sur l'exercice précédent. Nous vous invitons à vous reporter au point 1.2.2 ci-dessus.

Les différents postes sont les suivants :

- achats de marchandises : 1.517.838€
- variation de stock (marchandises) : (215.737€)
- achats de matières premières et autres approvisionnements : 24.675.957€
- variation de stock (matières premières et approvisionnement) : 788.979€
- autres achats et charges externes : 9.999.117€
- impôts, taxes et versements assimilés : 462.428€
- salaires et traitements : 7.190.462€
- charges sociales : 3.135.952€
- dotations aux amortissements sur immobilisations et actif circulant : 5.324.467€
- autres charges : 49.239€

L'exploitation a ainsi dégagé un résultat d'exploitation bénéficiaire de 10.168.941€ contre 7.530.900€, lors de l'exercice précédent, en hausse de 35 %.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 12.232.954€ contre 7.530.535€, marquant une augmentation de 62,44 %.

Vous trouverez, annexés aux comptes annuels, les résultats financiers des 5 derniers exercices écoulés (annexe 1). Il est joint au présent rapport de gestion l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice (annexe 2).

2.4 COMMENTAIRES DES ELEMENTS DU BILAN

Le bilan de MGI montre une structure financière toujours très saine, les capitaux propres passant de 129.046.226€ à 141.279.179€.

Un montant de prêts consentis à la filiale Kora Packmat figure au bilan pour la somme de 2.208.606€

2.5 AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice, soit	12.232.954€
au compte de report à nouveau créditeur pour la somme de	12.231.454€
qui de	101.968.089€
se trouverait ainsi porté à	114.199.543€
et au compte de réserve légale pour la somme de	1.500€
qui de	626.273€
se trouverait ainsi porté à	627.773€

2.6 DIVIDENDES ANTERIEURS

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code général des impôts), qu'il n'a été versé, aucun dividende durant les trois derniers exercices sociaux.

2.7 DELAIS DE PAIEMENTS

	Article D 441-4 I 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441-4 I 1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement												
Montant total des factures concernées HT	1 749 454€	970 774€	603 495€	0€	112 009€	3 475 733€	17 343 896€	267 855€	19 876€	24 336€	968 411€	18 624 374€
Pourcentage du montant des achats HT de l'exercice	50,92%	28,26%	17,57%	0,00%	3,26%	100,00%	93,12%	1,44%	0,11%	0,13%	5,20%	100,00%
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Montant total des factures exclues							452 295€					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L.441-6 ou article L.441-3 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : oui						- Délais contractuels : oui					

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

En application des dispositions de l'article D441-4 I du Code de commerce, nous vous indiquons le montant total hors taxe des factures reçues et émises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2.8 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE.

La société reste très prudente en matière de gestion des risques financiers en n'accordant aucune ligne de crédit dépassant 16k€ maximum pour les consommables (chaque client fait l'objet d'une assurance-crédit auprès d'un établissement spécialisé).

2.9 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE - PERSPECTIVES D'AVENIR

2.9.1 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

La société a demandé et a obtenu le 14 avril 2025 un rescrit auprès de l'administration fiscale afin de bénéficier du mécanisme de l'IPBOX sur la vente de licence effectuée au cours de l'exercice 2024. La société bénéficie de l'exonération de 15% d'impôt sur les sociétés sur la vente de 10 M€ de licence.

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.1.3 ci-dessus relatif aux événements post-clôture.

2.9.2 Perspectives d'avenir

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.2.4 ci-dessus relatif aux perspectives du groupe qui auront un impact sur l'avenir de la société.

La situation de Trésorerie et les fonds propres solides du groupe MGI permettent de faire face à l'ensemble des charges et dépenses pour l'année 2025.

2.10 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société poursuit ses efforts de recherche et développement pour assurer la croissance future.

Au titre de l'exercice 2024, la société MGI a constaté un crédit d'impôt Recherche & Développement de 3.219k€ contre 2.397k€ pour l'exercice précédent.

2.11 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses suivantes, visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal, à savoir la taxe sur les véhicules particuliers de 5.378€.

2.12 CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Votre Conseil a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux comptes afin de lui permettre d'établir son rapport spécial sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

2.13 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il vous sera également donné lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur la vérification des comptes de l'exercice.

2.14 APPROBATION DES COMPTES ET DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et d'approuver également les opérations visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

2.15 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous invitons à vous reporter au point 1.3 ci-dessus.

2.16 ACTIONNARIAT SALARIE

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés.

En conséquence, nous n'avons pas établi le rapport à l'article L.225-184 du Code de commerce. La dernière proposition faite aux actionnaires de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'assemblée générale du 21 janvier 2014 a été refusée par ladite assemblée.

2.17 RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

Il vous sera donné lecture du rapport sur les actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2024.

2.18 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mai 2016, faisant usage de la faculté prévue aux articles L.225-209-1 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration a autorisé le Conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de ladite assemblée générale. Cette autorisation a été renouvelée chaque année.

Au cours de l'exercice écoulé, les mouvements sur actions propres ont été les suivants :

1. Solde au 31/12/2023 : 109.902 actions (valeur de clôture à 16.30€)
2. Solde au 31/12/2024 : 110.210 actions (valeur de clôture à 15.40€) soit 1.697k€

2.19 TITULAIRE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Au 28 février 2025 le nombre de titres total circulant est de 6 277 730 réparti de la manière suivante :

- 2.1. Konica Minolta : 42 %
- 2.2. Marché 50.9 %
- 2.3. Fondateurs/salariés/auto détention : 7.10 %

2.20 ÉVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que la Société est cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext depuis le 12 juillet 2006. Au 18 juillet 2006, le cours de l'action était de 5,30€.

Depuis son introduction en bourse, le cours unitaire de l'action a oscillé entre 4,67€ et 65,10€.
Le cours de l'action était à la clôture de l'exercice 2024 de 15,40€.

2.21 MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – Co-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat Monsieur Frédéric Nabet co-commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant Monsieur Laurent EXHAUZIER expirera à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Le mandat du cabinet DELOITTE & Associés, 185 avenue Charles De Gaulle, 92534 Neuilly sur Seine et de son suppléant, le cabinet BEAS, 185 avenue Charles de Gaulle 92534 Neuilly expirera à l'issue de l'assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

2.22 ELEMENTS RELATIFS AUX OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Le Conseil d'administration de la société MGI en date du 22 décembre 2008, agissant sur délégation de l'assemblée générale, a décidé de mettre en œuvre la première tranche de rachat portant sur a maxima de 10% du capital, qui pouvait être réalisée par interventions sur le marché ou par achats de blocs aux fins de :

1. l'animation du cours par un PSI dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
2. la gestion patrimoniale et financière,
3. l'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise, conformément aux termes de l'article L 225-208 du code de commerce,
4. leur annulation dans les conditions fixées par l'assemblée générale mixte à intervenir et relative à l'autorisation de la réduction du capital.

L'acquisition des actions sera financée par la trésorerie disponible de la Société ou au moyen d'endettement financier à court et moyen terme, en cas de besoin excédant son autofinancement. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210, alinéa 3 du Code de commerce, la Société disposera de réserves autres que les réserves légales, d'un montant au moins égal à la valeur des actions qu'elle possède.

Cette autorisation a été renouvelée en dernier lieu lors de l'assemblée du 05 juin 2023 pour 625.770 actions.

Au cours de l'exercice 2024, aucune action acquise par la société n'a été annulée et aucune action n'a été annulée au cours de 24 mois précédent la clôture.

Nous vous proposons, dans le cadre de la présente assemblée de déléguer, à votre conseil d'administration, toute compétence aux fins de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions dont les caractéristiques seraient les suivantes :

5. le Conseil d'administration pourrait acquérir un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de ce jour, soit 626.273 actions, pour un montant global maximum ne pouvant excéder 31.313.650 euros, soit de 50 € par action;
6. l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et aux époques que le Conseil d'administration appréciera et que les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur ;
7. cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférée aux fins de permettre :
 - 7.1. l'animation du marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - 7.2. l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution ci-après relative à l'autorisation de la réduction du capital,

- 7.3. la conservation ou/et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe,
 - 7.4. l'attribution / la cession d'actions aux salariés ou aux dirigeants du groupe en conséquence d'obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'entreprise, de plan d'actionnariat salarié ou de plan d'épargne entreprise,
 - 7.5. la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société,
- 8. le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devrait pas être supérieur à 50 euros, sous réserve des ajustements en cas d'opérations sur le capital tels qu'indiqués ci-dessous ;
 - 9. l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourraient être effectués et payés par tous moyens, notamment de gré à gré ;
 - 10. le programme de rachat d'actions mis en œuvre pourrait être poursuivi en période d'offre publique d'achat visant la société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus serait ajusté dans les mêmes proportions, l'assemblée déléguant au Conseil d'administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'Assemblée générale des actionnaires conférerait tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

2.23 ENVIRONNEMENT ET SOCIAL

2.23.1 Environnement

Une première déclaration de performance extra Financière a été publiée au cours de l'exercice 2023.
Une notation ESG Ethifinance a été publiée au cours de l'exercice 2024, fondée sur les données 2023.

Dans le cadre de la démarche Diag Eco Flux de BPI France, MGI a conduit un audit énergétique /o/déchets de ces différents sites de production afin de mettre en place un plan de réduction des consommations sur ces différents flux. MGI est membre de la communauté du Coq Vert qui regroupe les entreprises pros actives dans leur stratégie de la réduction de leur consommation énergétique.

En 2024, MGI Digital Technology a finalisé son bilan carbone dans le cadre du programme Décarbon'Action de BPI France. MGI s'engage par cette action à diminuer son impact environnemental en réduisant ces émissions de gaz à effet de serre.

2.23.2 Social

L'effectif moyen de MGI France s'élevait à 141 personnes au 31 décembre 2024.
La variation de l'effectif de MGI s'analyse comme suit au :

Effectif au 31 décembre 2023	141
Recrutements :	33
Départs :	33
Dont Démissions :	17
Dont Fin de CDD	5

Dont Fin de période d'essai (dont à l'initiative de l'employeur)	5
Dont Transfert	0
Dont Licenciements	3
Dont Départ retraite	2
Dont Décès	1

Effectif au 31 décembre 2024 141

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Mandataires sociaux

Le Conseil d'administration est composé des administrateurs suivants :

NOMS	MANDATS	EXPIRATION A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
Monsieur Tony CHARLET Né le 12 janvier 1972 à Le Mans, de nationalité française et demeurant au 15 rue des Richevilles, 78700 Conflans Sainte Honorine	Président du conseil d'administration et directeur général	2025
Monsieur Edmond ABERGEL Né le 11 novembre 1959 à Casablanca de nationalité Française et demeurant 84, cours de Vincennes, 75012 Paris	Directeur général délégué et administrateur	2029
Monsieur Victor ABERGEL Né le 2 août 1961 à Casablanca de nationalité Française, demeurant 11 avenue Gilles, 94340 Joinville le Pont	Directeur général délégué et administrateur	2029
Monsieur Toshitaka UEMURA Né le 13 octobre 1962 à Osaka, de nationalité japonaise et demeurant 1-34-16, Wada Siginami-ku – 166 0012 Tokyo- Japon	Administrateur	2028
Monsieur Kiyotaka SUHARA Né le 18 juin 1966 à Hashima, Gifu, de nationalité japonaise et demeurant 15 Schildhof – 30853 Langenhagen - Allemagne	Administrateur (nouveau)	2027
Monsieur Atsushi KATO Né le 14 septembre 1977 à Kumamoto, de nationalité japonaise et demeurant E1208 3 6 5 Hisamoto Takatsu-ku- Kawasaki Kanagawa - Japon	Administrateur (nouveau)	2027

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2024

Mandataire	Mandat(s) exercé(s) dans d'autres sociétés
Monsieur Edmond ABERGEL	NEANT
Monsieur Victor ABERGEL	Dirigeant AV Conseil
Monsieur Tony CHARLET	Gérant Kora Packmat- Directeur général ALTIX Développement

Monsieur Toshitaka UEMURA	KMI
Monsieur Kiyotaka SUHARA	KMI
Monsieur Atsushi KATO	NEANT

3.2 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Il n'existe pas de conventions conclues entre un dirigeant ou actionnaire significatif et une filiale.

3.3 CHOIX DE LA MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil a fait le choix de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Les pouvoirs du Président Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation, tant statutaire que décidée par le Conseil d'administration. Cependant, il est d'usage que le Président Directeur Général requiert l'avis du Conseil d'administration pour toutes opérations de croissance externe ou de cession de filiale ou de participation.

3.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En 2024, la rémunération brute des organes de Direction est d'un montant de 689k€.

3.5 CAPITAL AUTORISE MAIS NON ENCORE EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours des exercices antérieurs, il a été consenti au Conseil d'administration par les actionnaires différentes délégations de compétence ou de pouvoirs en matière d'augmentation de capital.

Ces délégations sont récapitulées dans le tableau retraçant les délégations de compétence (**annexe 3**).

Certaines délégations étant arrivées à terme, nous vous inviterons à les renouveler.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer. En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration



ANNEXE 1

TABEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	6 262 730	6 257 730	6 246 480	6 234 480	6 195 480
Nombre d'actions	6 262 730	6 257 730	6 246 480	6 234 480	6 195 480
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	56 905 612	43 491 116	41 512 077	33 325 283	31 142 702
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	15 519 331	11 842 215	9 799 156	9 702 098	9 201 263
Impôts sur les bénéfices / (profit d'impôt)	(2 184 493)	(938 724)	(1 235 459)	(513 113)	(809 360)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	12 232 954	7 530 535	6 429 548	6 714 134	5 745 513
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, et avant dotations aux amortissements et provisions	2,83	2,04	1,77	1,64	1,62
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	1,95	1,20	1,03	1,08	0,93
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	141 12 mois	141 12 mois	136 12 mois	135 12 mois	135 12 mois
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 190 462	6 272 223	6 302 330	5 408 210	5 680 199
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	2 958 250	2 513 953	2 449 030	2 389 543	2 247 194

ANNEXE 2

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

- Actions 1 697 234€

ANNEXE 3

TABEAU DES DELEGATIONS POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L 225-100 du Code de commerce, nous joignons au rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital. Ce tableau ne fait apparaître que les délégations en cours de validité et les délégations venant d'expirer et dont le renouvellement est proposé à l'assemblée.

Ce tableau fait apparaître l'origine, la nature et l'éventuelle utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

Nature de la délégation consentie par l'assemblée des actionnaires au conseil d'administration	Date à laquelle la délégation a été consentie	Date d'échéance de la délégation	Valeurs mobilières auxquelles la délégation a vocation à s'appliquer	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation depuis la fin de l'exercice écoulé
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à toute augmentation du capital par émission d'actions nouvelles ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Assemblée Générale mixte en date du 05/06/2023	05/08/2025 (26 mois)	Actions Valeurs mobilières	Aucune	Aucune
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription et par placement privé	Assemblée Générale mixte en date du 05/06/2023	05/08/2025 (26 mois)	Actions Titres de créances Valeurs mobilières	Aucune	Aucune
Autorisation conférée au conseil à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions	Assemblée Générale mixte en date du 05/06/2023	05/06/2025 (24 mois)	Actions	Aucune	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil de l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne entreprise	Assemblée Générale mixte en date du 05/06/2023	05/08/2025 (26 mois)	Actions ordinaires	Aucune	Aucune

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le nombre d'actions à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale mixte en date du 05/06/2023	30 ^{ème} jour suivant la clôture de la souscription de l'augmentation de capital	Actions	Aucune	Aucune
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	Assemblée Générale mixte en date du 05/06/2023	05/08/2025 (26 mois)	Actions	Aucune	Aucune
Autorisation donnée au conseil à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre	Assemblée Générale mixte en date du 09/06/2022	09/08/2025 (38 mois)	Actions	OUI	25.500 actions ordinaires